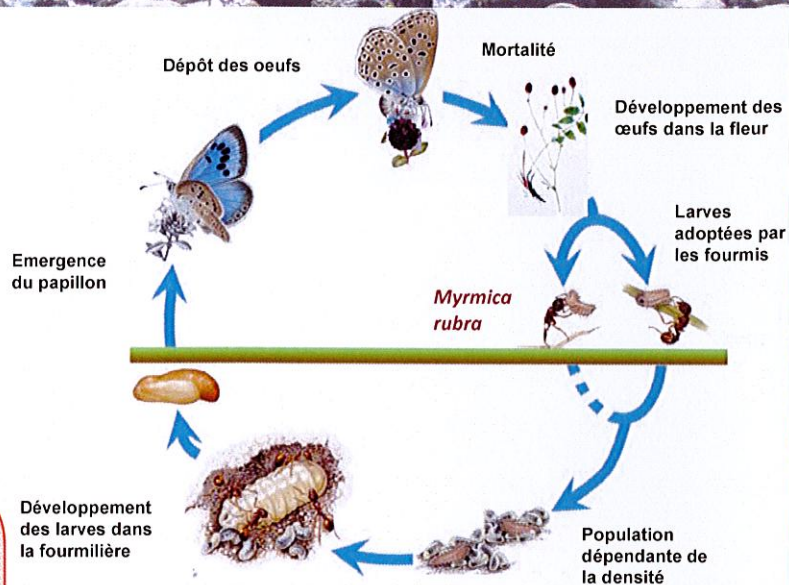


## 6 / Enjeux du plan de gestion

Les terrasses alluviales d'Archettes constituent un site source essentiel pour la conservation de l'une des 10 dernières populations lorraines d'Azuré des paluds. Pour permettre le maintien de cette espèce, il est nécessaire de garantir la présence de sa plante-hôte (la Sanguisorbe officinale) en conservant les prairies par une absence de gestion de la strate herbacée entre le 25 juin et le 10 septembre. L'Azuré des paluds présente un cycle de vie très particulier : ses chenilles sont prises en charge par des fourmis qui les nourrissent au sein de la fourmilière de l'automne au printemps jusqu'à l'émergence du papillon.



### Objectifs :

- Maintien d'une dynamique alluviale spontanée**
  - Laisser s'exprimer la dynamique fluviale (pas d'enrochement de berges, pas d'exploitation de granulats...)
  - Maintenir une ripisylve fonctionnelle
  - Contrôler et limiter l'expansion des espèces invasives
- Conserver les milieux ouverts**
  - Préserver les pelouses sableuses
  - Maintenir des conditions favorables au développement de l'Azuré des paluds
- Approfondir les connaissances et sensibiliser les acteurs locaux**

Pour permettre la conservation de l'Azuré, les mesures de gestion préconisées sont les suivantes :

- ✓ Limiter la colonisation du genêt et la fermeture du milieu
- ✓ Maintenir un pâturage extensif hivernal : du 1<sup>er</sup> septembre jusqu'à fin avril
- ✓ Restaurer un espace agricole au niveau des vastes zones couvertes par les espèces invasives

### La politique ENS du département des Vosges :

Mise en place suite aux lois de décentralisation de 1985 et 1995, la politique ENS a pour but de préserver le patrimoine naturel du département et de transmettre aux générations futures un cadre de vie riche et diversifié. Pour cela, le Conseil général des Vosges soutient financièrement et techniquement des projets initiés par des Communes, des Communautés de communes ou des tiers. En contrepartie, les bénéficiaires s'engagent à conserver à l'ENS sa vocation d'espace naturel pour au moins 15 ans et à faire réaliser un plan de gestion biologique pour le site.

Le Conseil général des Vosges a choisi le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine (CEN Lorraine) comme prestataire technique pour l'animation de la politique départementale des ENS.

Créé en 1984, le CEN Lorraine, association aux missions reconnues d'intérêt public, œuvre autour de 4 axes d'intervention pour la préservation des milieux naturels remarquables :

- Connaissance
- Protection
- Gestion
- Valorisation

Contacts et informations :  
 Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine – Antenne des Vosges  
 58 route de Granges – Kichompré / 88400 Gérardmer  
 Tél. : 03 29 60 91 91

## Synthèse du Plan de gestion 2011-2017

Espace Naturel Sensible des terrasses alluviales d'Archettes

Enjeux et prescriptions de gestion

### Objectifs du plan de gestion :

Une mosaïque d'habitats préservée :

- Conserver les milieux ouverts : prairies de fauche et pâturages extensifs
- Laisser libre cours à la rivière

Conseil Général VOSGES



Document réalisé par



Avec le concours financier de



En partenariat avec la Commune d'Archettes





## 1 / Présentation générale

La Commune d'Archettes se situe au bord de la Moselle, dans le piémont du massif vosgien. Des terrasses, formées de dépôts alluviaux grossiers, bordent le cours d'eau ; ce sont elles qui sont inscrites à l'inventaire ENS 88.

Si l'intérêt biologique de la vallée de la Moselle est reconnu depuis longtemps au moins pour sa dynamique fluviale, les terrasses alluviales au niveau de la commune d'Archettes ont révélé leur singularité en 2002 avec la découverte d'une population d'Azurée des paluds, *Phengaris (Maculinea) nausithous*, petit papillon protégé d'intérêt européen qui reflète une certaine qualité des prairies. Depuis cette date, des passages réguliers ont permis d'appuyer cet intérêt par la découverte d'autres éléments naturalistes remarquables.

C'est pourquoi il a été décidé de mener **une action de protection** de ce site **sur près de 10 ha**, grâce à la politique départementale en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Le site ENS est scindé en deux parties : le **secteur amont**, encore exploité (pâturage équin, fauche agricole et pâturage bovin) et le **secteur aval** en déprise agricole qui offre au regard une friche herbacée où la colonisation par les arbres et arbustes commence à se faire sentir.

## 2 / Un patrimoine méconnu

**Aux niveaux national et régional**, plusieurs espèces (oiseaux, insectes, végétaux...) occupant l'ENS bénéficient du statut d'espèces protégées au titre de la Loi sur la Protection de la Nature du 10 juillet 1976.

**Au niveau départemental**, le site est inscrit à l'inventaire ENS du Département des Vosges sous l'appellation 88\*A27.

Celui-ci devrait prochainement intégrer l'inventaire national des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique).

## 3 / Histoire du site

**Les terrasses alluviales d'Archettes** ont connu un passé assez calme avec une prépondérance d'espaces prairiaux pâturés et fauchés. Les principales modifications de l'espace sont très récentes et liées à l'édification de la route à 2x2 voies dans les années 70, qui s'est traduit par :

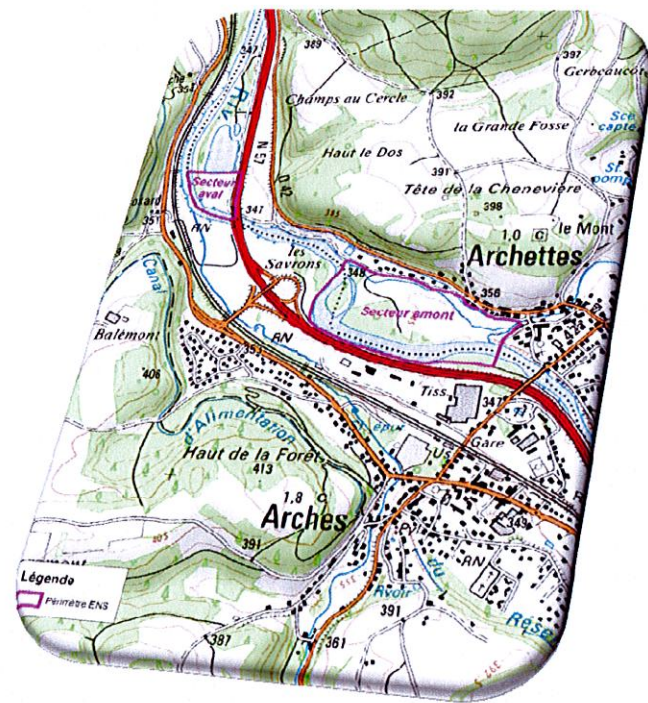
- la destruction de plusieurs hectares de prairies sous l'emprise de l'infrastructure ;
- l'exploitation de 2,5 hectares de gravière dans le secteur aval ;
- l'aménagement de points durs (enrochements) perturbant la mobilité de la Moselle.

Sur le secteur aval, la fauche de la prairie est abandonnée en 2003 : l'exploitant est gêné par les dépôts de débris liés à l'usage récréatif de la parcelle. Il prend ensuite sa retraite. La prairie évolue donc depuis spontanément vers une friche, avec une colonisation progressive par les arbustes et les arbres.

Depuis 2011, afin d'établir une protection pérenne du site, des acquisitions au profit de la Commune d'Archettes ou la signature de conventions sont négociées avec les propriétaires fonciers. A travers cette démarche, les différents partenaires s'engagent à maintenir l'équilibre écologique du site et à éviter sa dégradation.



Vue de la prairie abandonnée d'Archettes



## 4 / Les Objectifs de conservation

Il découle de la rédaction du plan de gestion 2011-2017 plusieurs objectifs à long terme dont deux primordiaux :

- **Le maintien des habitats ouverts (prairies, pelouses) et des espèces protégées**
- **La conservation d'une dynamique et d'un écosystème fluvial spontanés (liberté de la Moselle)**

## 5 / Les habitats et les espèces remarquables

La diversité des sols (sables, graviers, galets...) et les caractéristiques hydrologiques du site (nappe alluviale profonde) induisent une mosaïque d'habitats naturels originaux auxquels se sont adaptées une multitude d'espèces végétales et animales. Par exemple, on peut trouver à Archettes, en bordure de rivière, des prairies qui ont toutes les caractéristiques des pelouses sèches et qui abritent des espèces xérophiles (qui aiment la sécheresse) typiques.



Les habitats de pelouse sèche sélectionnent des espèces particulières telles que *Chrysolina cerealis*, (à gauche), chrysomèle associée aux Thymus, le Pigamon moyen (au centre), espèce protégée en Lorraine ou encore le Criquet de la palène (à droite) qui apprécie les zones de grandes herbes.



Les bancs de galets liés à la dynamique alluviale de la Moselle hébergent des espèces rares et servent de support pour leur reproduction : l'Oedipode turquoise (à gauche), le Petit gravelot (au centre), ou l'Arctose cendrée (à droite)



L'Azuré des paluds (au centre), sur sa plante hôte (la Sanguisorbe officinale) est l'espèce emblématique du site. Il affectionne les prairies extensives. *Agrilus cinctus* (à droite) est un petit coléoptère lié au Genêt, dont c'est ici la seule station lorraine. La Pie-grièche écorcheur (à gauche) est un indicateur de milieux riches en proies.